

La Famille BOURBONNAISE



UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER

19, rue de Villars - CS 50546 - 03005 MOULINS Cedex - Tél. 04 70 48 70 00 - Fax 04 70 48 70 01 - contact@udaf03.fr

P1 HOMMAGE

P2 UDAF ACTUALITÉS

- Une nouvelle Directrice pour l'UDAF de l'Allier
- Médaille de la famille
- A vos agendas !
- L'UDAF se met en conformité avec la loi

P3 REPRÉSENTATION FAMILIALE

- Représenter les familles au CESER
- Formation pour vos représentants

P 4/5 DOSSIER

- Portrait des familles nombreuses de l'Allier

P 6 VIE DES ASSOCIATIONS

- Le chemin de l'adoption avec EFA03
- Les rendez-vous des associations familiales

P7 POLITIQUE FAMILIALE

- Alerte sur le financement des mesures de protection
- Retour sur les actions des mois passés...

P8 INFOS PRATIQUES

- Smart'Budget : l'appli qui vous facilite la vie !
- Prélèvement à la source : êtes-vous prêt ?
- Le coin des internautes

Directrice de publication : Béatrice Vignaud - Comité de rédaction : Estelle Penay, Dominique Baguet, Sandrine D'Arcangelo, Jean Claude Farsat, Yasmine Laïb-Renard.
Conception et impression : Sixième Sens - ISSN 0999-1506

Hommage à Joseph Guimet



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de notre ami Joseph GUIMET à la fin de l'été.

Pendant plus de 40 ans, il s'est impliqué au sein de notre Union Départementale, et pas seulement...

Arrivé de sa Savoie natale au début des années 70, il a intégré le Conseil d'Administration de l'UDAF en 1974. Son engagement comme militant familial dans l'Allier a eu pour point de départ l'association familiale intercommunale d'Escurolles. Mais il a aussi été un acteur important pour les Maisons Familiales Rurales ayant été directeur de celle d'Escurolles, puis directeur des MFR d'Auvergne. Il a obtenu la reconnaissance par le Ministère de l'Agriculture du statut d'établissement agricole par alternance, l'un de ses combats.

Son engagement l'a souvent conduit hors de notre département puisqu'il a assumé des responsabilités régionales, nationales et même européennes. Nous retiendrons dans son parcours bien rempli son investissement au Conseil d'Administration de l'UNAF dès 1984, d'abord secrétaire général puis vice-président. Dans son parcours de militant familial, il a été Président de la Mutualité Sociale Agricole de l'Allier de 1986 à 2007 et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de 1980 à 2007. Il a intégré le CESE national en 1994 puis son Conseil européen à Bruxelles.

Il disait : « *La famille est le premier noyau de notre société. Elle permet la croissance d'un pays et l'harmonisation des âges indispensable pour vivre ensemble dans la solidarité (...). Pour défendre les familles, il faut être dans les lieux de décision.* » Son parcours exemplaire en est la preuve.

Pour conclure cet hommage, voici un extrait du « *Bulletin d'histoire de la Sécurité Sociale en Auvergne* », rédigé par Pierre BORDES, ancien Directeur de la CPAM de l'Allier, et Lucien BELLOT, ancien Directeur Général de la MSA de l'Allier : « *Homme déterminé et passionné par la défense des familles, homme de consensus tenant beaucoup à la cordialité des relations humaines, doté de talents oratoires incontestés, il est devenu un leader du mouvement familial et une éminente personnalité. Sa bonhomie, sa gentillesse et ses compétences en ont fait un homme attachant et respecté : un vrai sage.* ».

Merci à vous, Joseph GUIMET, de votre travail et votre dévouement pour la cause familiale.

► Béatrice VIGNAUD
Présidente de l'UDAF 03

Avis important aux responsables d'associations familiales

Les associations familiales adhérentes peuvent nous communiquer l'agenda de leurs manifestations pour une parution dans notre rubrique « Vie des associations ». Pour les manifestations qui se dérouleront entre le 1^{er} avril et le 31 août 2019, merci de nous adresser vos dates avant le 1^{er} mars pour une insertion dans notre N° 114.

Une nouvelle Directrice pour l'UDAF de l'Allier



Après de nombreuses années à la direction de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Allier et plus récemment en responsabilité de la gestion des établissements et services médico-sociaux au sein du Conseil Départemental de l'Allier, Lydie PICHÉRIOT a pris à la rentrée la direction de notre UDAF. Elle mettra sans nul doute ses compétences et son expertise notamment dans le domaine du handicap au service de notre institution avec laquelle elle a déjà collaboré au cours des années passées.

La Présidente et le Conseil d'administration de l'UDAF lui ont fixé une feuille de route et ces premiers mois au sein de notre Union lui ont permis de démarrer ou de poursuivre un certain nombre de chantiers. Le fil conducteur en est notamment le développement des activités de l'UDAF afin que cette institution départementale, créée par le législateur en 1945, soit mieux connue et reconnue par les associations, les partenaires et les institutions.

Médaille de la Famille

Cette médaille est décernée aux personnes élevant, ou ayant élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation. Elle peut être demandée dès lors que le parent élève, ou a élevé, au moins 4 enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans. Elle a pour but d'honorer les parents qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un effort constant pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales. Peut également en faire la demande toute personne :

- ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères/sœurs, suite au décès de ses parents (alors pris en compte dans les 4 enfants) ;
- ayant élevé pendant au moins 2 ans un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté (alors pris en compte dans les 4 enfants) ;
- tout(e) veuf/veuve de guerre ayant élevé seul(e) 3 enfants ;
- toute personne ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille.

Elle peut enfin être accordée à titre posthume si la proposition est faite dans les 2 ans du décès de la mère/ du père.

Pour retirer un dossier de candidature pour la promotion 2019, et connaître les pièces à fournir, contactez l'UDAF au 04 70 48 70 62. Le dossier peut aussi être téléchargé sur le site de l'UDAF www.udaf03.org (rubrique « Nos services »). Les dossiers complets devront être déposés avant le 31 janvier prochain.

L'UDAF se met en conformité avec la Loi

Entré en vigueur le 25 mai, vous n'avez pas pu passer à côté du RGPD, le Règlement Général sur la Protection des Données. Chaque jour, nous laissons de nombreuses données personnelles sur des sites Internet, les réseaux sociaux, lors d'échanges de mails ou d'achats en ligne... Il était nécessaire de mettre un système en place afin d'assurer le respect de la vie privée à chacun. C'est là le principe du RGPD. Il a pour but d'assurer un haut niveau de protection de la donnée personnelle pendant tout son cycle de vie (collecte, utilisation, conservation, destruction ...). Le consentement des personnes doit être demandé et sauvegardé pour le traitement de ces données. C'est la mission du Délégué à la Protection des Données (D.P.O) qui a été désigné pour faire en sorte que l'UDAF soit en conformité avec le cadre légal. Car cela concerne tous les services de notre association : les ressources humaines pour les salariés, la gestion des mesures de protection, le Point Info Famille, et vous-mêmes lecteurs de notre journal !

A vos agendas !

Notez dès maintenant les prochains rendez-vous proposés par l'UDAF de l'Allier :

- jeudi 17 janvier 2019 : cérémonie des vœux de la Présidente
- mercredi 20 février : 2^{èmes} Journées de la Parentalité. Après Cusset fin 2017, c'est à Moulins que les acteurs de la parentalité inviteront les familles à échanger autour du jeu (programme disponible prochainement sur www.udaf03.org)
- samedi 15 juin 2019 : en matinée, Assemblée Générale de l'UDAF et 4^{ème} édition de Familles en Fête l'après-midi, à St-Pourçain-sur-Sioule (programme dans notre prochain numéro)

Représentation familiale

Représenter les familles au CESER

Les missions des Représentants Familiaux de l'UDAF dépassent parfois les limites de notre département. Certains siègent en effet au sein d'instances régionales. C'est le cas de Béatrice VIGNAUD, Présidente de notre Union, qui a été nommée au CESER au titre de l'URAF AURA (Union Régionale des Associations Familiales d'Auvergne-Rhône-Alpes).

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional est une assemblée consultative qui contribue à l'expression de la société civile de la région. Avec le Conseil Régional, ils constituent l'institution « Région ». Il a pour rôle de donner des avis dans le but d'éclairer les choix des décideurs politiques dans tous les domaines de la vie économique et sociale pour l'avenir des habitants et donc des familles que nos associations représentent et défendent.

Les 12 départements de la grande région et la Métropole de Lyon y sont représentés. Béatrice VIGNAUD siège dans 3 des 10 commissions qui le composent :

- « Environnement et transition énergétique »
- « Solidarités, inclusion sociale et santé »
- « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel »



Elle a ainsi pu participer dernièrement à une réflexion sur le plan régional relatif aux déchets, travail qui a abouti à la rédaction de préconisations et d'alertes. On peut citer aussi : une réflexion sur la réforme de l'apprentissage, des travaux visant à identifier l'apport des nouvelles technologies pour favoriser les pratiques sportives et culturelles de personnes qui en sont éloignées... Autant de sujets qui montrent bien le lien avec le quotidien des familles. La famille, un thème que Béatrice VIGNAUD a pu évoquer lors d'un entretien avec une Conseillère régionale, Astrid BAUD-ROCHE, missionnée pour recenser, mettre en valeur les outils existants et faire des propositions concrètes pour mieux prendre en compte la famille dans la mise en œuvre des politiques régionales.

La voix des familles de l'Allier et leurs préoccupations quotidiennes sont donc portées et entendues au plan régional.

Formation pour vos représentants

Les représentants familiaux désignés par l'UDAF participent aux réunions organisées par les instances où ils sont nommés. Mais pour prendre part aux débats et faire avancer la cause des familles, ils doivent aussi se former régulièrement. Ces formations sont soit proposées par l'instance elle-même, soit proposées par l'UDAF via des organismes spécialisés. Pour certaines instances (la CAF par exemple), certaines sont mêmes obligatoires. Car pour bien siéger, il faut évidemment connaître l'organisme, ses missions, ses services, etc.

A titre d'exemples sur les derniers mois :

- Nos deux représentants à la CPAM de l'Allier ont participé en juin à une rencontre inter associative des personnes désignées au sein de ces instances de la région AURA ;
- Les représentants CAF ont pu suivre en mai et juin trois journées de formation proposées par la Caisse de l'Allier,

une initiative locale très appréciée. Ces temps d'échanges ont permis d'aborder avec les salariés la gestion intégrale des dossiers, mais aussi les aides collectives et individuelles extra légales, les contrôles et les fraudes, etc.

- Les représentants siégeant dans les Commissions des Usagers (hôpitaux et cliniques) se voient proposer régulièrement des journées de formation par l'organisme spécialisé France Assos Santé. Depuis le début de l'année, 5 représentants familiaux ont pu assister à 3 journées pour échanger et apprendre le fonctionnement du système de santé et savoir comment défendre les usagers.

Un mandat de représentant familial, c'est une réelle mission et un investissement qu'il convient de souligner et d'encourager !

Dossier

Portrait des familles nombreuses de l'Allier

Pilier fondamental de notre société, la famille est le lieu privilégié de l'éducation, de l'apprentissage des solidarités, des règles de vie en commun et de la socialisation. L'UDAF de l'Allier a souhaité interroger certaines de ces familles : les familles nombreuses (comprenant 3 enfants ou plus selon la définition de l'INSEE). La dernière enquête de l'Observatoire des Familles permet de mieux les connaître.

Un Observatoire des Familles pour...

... mieux connaître les familles qui nous entourent

... partager les informations recueillies avec les acteurs du champ familial

... mieux représenter les familles auprès des décideurs et des institutions

Enquête « Famille de 3 enfants ou plus »

- Diffusée en 2017 auprès de 3.000 familles allocataires CAF de l'Allier
 - 197 réponses reçues et traitées (soit près de 8% de retours)
 - Profil type du répondant : une femme de 40 ans, qui a 3 enfants, dont le conjoint est aussi âgé de 40 ans, qui travaille et est le plus souvent issue de la Catégorie Socio-Professionnelle «intermédiaire» : Cadre moyen, Infirmier, Professeur des écoles... Pour 65%, il s'agit d'un travail à temps plein.
- Vous pouvez obtenir une synthèse des résultats par mail à l'adresse contact@udaf03.fr

Un modèle de famille pas si «démodé»

Pour les médias et certains analystes, ce modèle familial appartiendrait au passé. De ce fait, les études sur les familles nombreuses sont relativement rares, en comparaison notamment aux études consacrées à des configurations familiales dont la tendance est un accroissement beaucoup plus fort comme les familles monoparentales.

Pourtant les chiffres montrent le contraire : 33% des enfants vivent aujourd'hui dans une famille de 3 enfants ou plus. En 2013, les familles nombreuses étaient 1,7 million, soit 18% des familles avec enfants. Sur le long terme si les familles avec 4 enfants ou plus se raréfient, les familles ayant 3 enfants sont plutôt stables en proportion. La recomposition des familles est d'ailleurs un facteur d'accroissement de ces familles « nombreuses par alternance ».

Avoir une famille nombreuse : un choix !

Les répondants le confirment : avoir plusieurs enfants n'est pas une situation imposée par l'extérieur. Ils sont toutefois bien conscients que l'image de la famille nombreuse dans la société est plutôt négative. Et même si c'est un choix, ils estiment à 59% qu'il est moins facile aujourd'hui d'élever une famille nombreuse par rapport à la génération de leurs parents.

Pour vous, avoir plusieurs enfants c'est avant tout :

- Développer une solidarité entre mes enfants (60%)
- M'épanouir personnellement (52%)
- Accepter d'avoir plus de contraintes financières (30%)
- Accepter d'avoir moins de temps pour moi (28%)

Plus difficile, mais en quoi ?

Sur la question des principales difficultés rencontrées, les familles ont largement répondu (96%) et les réponses ne sont pas surprenantes :

- Respecter et tenir le budget familial (59%)
- Concilier vie de famille et vie professionnelle (38%)
- Suivre la scolarité des enfants (30%)
- Régler les conflits et les disputes entre les enfants (30%)

Paradoxalement dans notre territoire rural, la gestion des transports ou l'organisation de la garde des enfants n'est pas une difficulté majeure. En revanche, les principales difficultés des familles de l'Allier, à savoir la gestion du budget familial et la conciliation vie de famille/vie professionnelle, se retrouvent au niveau national.

Creusons un peu la question du budget... Les postes de dépenses sur lesquels les familles estiment ne plus avoir de marge de manœuvre sont les vacances (58%), les loisirs et les activités (47%), l'habillement (40%), l'alimentation (27%), l'équipement mobilier (27%), les frais des études supérieures (24%) et la restauration scolaire des enfants (23%).

Les résultats de notre département sont totalement différents des résultats nationaux : la garde des enfants et le logement restent une problématique importante au niveau national, puisque ce sont les deux premiers postes de dépenses cités sur cette question.

Interrogés sur l'aide apportée par la famille, 42% des répondants disent avoir été aidés financièrement (pour faire face à une difficulté passagère par exemple) et 55% ont été soutenus pour certains aspects du quotidien (la prise en charge des enfants pour des temps de garde, les activités, l'accueil pendant les vacances scolaires, etc.)

Et la politique familiale dans tout ça ?

L'Observatoire a aussi permis d'interroger les familles nombreuses sur les mesures de politique familiale. Une question qui a mobilisé les foyers interrogés puisque 87% ont répondu à cette question :

- Seules 6% des familles se sentent soutenues par la politique familiale
- 39% se sentent de moins en moins soutenues
- 40% ne se sentent ni plus ni moins soutenues.



88% des familles connaissent les différents dispositifs d'aide à destination des familles. La plupart des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales sont connues (allocations familiales, allocations logement, complément de libre choix d'activité, etc.) puisqu'une très large majorité des répondants bénéficie de ces prestations.

67% des familles ont connaissance du droit à une part de quotient familial supplémentaire au troisième enfant dans le calcul de l'impôt sur le revenu. On retrouve ce même pourcentage pour la carte famille nombreuse de la SNCF.

Les aides « indirectes » ou plus spécifiques sont plus méconnues : aide aux vacances (50%), aide aux loisirs (41%) et aide à domicile (38%). Certaines sont peu connues comme l'abattement pour charges de famille concernant la taxe d'habitation (26%) et la majoration retraite pour les salariés ayant eu au moins trois enfants (25%) qui peut s'expliquer par le fait que les familles sont encore éloignées de la retraite et ne se sont pas renseignées sur ce sujet. Pour 58% des répondants, les dispositifs à augmenter en priorité sont les allocations familiales (23%) et les allocations logement (23%).

Que déduire de cette enquête ?

Avoir une famille nombreuse est un choix de vie non imposé par des considérations extérieures. La famille, sous toutes ses formes, reste le pilier du mode de vie. La famille nombreuse est vécue par les parents et les enfants comme offrant une vie parfois difficile mais riche d'affection et de solidarité. Les parents assument leur choix malgré les difficultés principalement liées à la gestion du temps et au budget familial.

Les familles nombreuses accordent une très grande importance aux aides, tant financières qu'en termes de services. L'enquête montre aussi la valeur de la solidarité familiale notamment pour la prise en charge des enfants (garde, devoirs, loisirs...). A noter toutefois que ces familles ne bénéficient pas d'une bonne image, ce qui ne manquera pas d'interpeller les différents acteurs de la politique familiale.

Dans sa mission légale de défense et de représentation des familles, l'UDAF portera ces résultats par le biais des représentants qu'elle désigne au sein de nombreuses instances ou dans des lieux de décision de la politique familiale départementale.

Pour en savoir plus sur le sujet...

- L'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) a elle aussi souhaité mieux connaître ces familles nombreuses en interrogeant des groupes de parents sur des questions similaires.
- Demandez la version numérique de la synthèse de l'étude « Portraits croisés de familles nombreuses » en adressant un mail à l'adresse contact@udaf03.fr



Vie des associations

Le chemin de l'adoption avec EFA03 Enfance et familles d'adoption

EFA03 appartient à la plus importante fédération nationale de familles adoptives «Enfance et Familles d'Adoption». Née il y a plus de 50 ans, l'association EFA est un interlocuteur privilégié sur le plan national auprès des pouvoirs publics en matière d'adoption.



Au plan local, EFA03 représente les familles adoptives de l'Allier dans diverses structures (Conseil de Famille, UDAF, Conseil départemental...). L'association départementale regroupe des candidats en cours de démarche d'adoption, les familles ayant adopté un ou plusieurs enfants, ainsi que des adoptés adultes, mais aussi des personnes s'impliquant dans les démarches de l'adoption et à l'enfance privée de famille. Les adhérents trouvent auprès d'EFA le soutien et l'information qu'ils recherchent. Ils transmettent et témoignent de leur expérience. C'est tout le sens de l'association : faire partager cette expérience humaine unique qu'est l'adoption.

Outre l'information (revues, conférences), l'association développe les rencontres et les échanges d'expériences avec les familles pour leur offrir conseils et soutien. Elle organise des réunions à thème sur différents aspects de l'adoption. Elle accueille et informe des postulants, par des rencontres individuelles ou lors de réunions collectives. Les adhérents qui le souhaitent portent témoignage de leur expérience auprès des travailleurs sociaux, du corps médical, de la justice et du grand public pour une meilleure compréhension de l'adoption.

L'association bourbonnaise est dirigée par Philippe Geoffroy, assisté d'un bureau et de représentants dans les différentes instances départementales. Les deux grands temps de rencontre sont le premier dimanche de juin autour d'un pique-nique et le premier dimanche de décembre autour d'une fête de Saint-Nicolas.

Deux actions particulières peuvent être citées :

- Philippe Badin a participé sur le plan national à la rédaction d'un Guide de la santé que vous pouvez vous procurer auprès de l'association. Ce guide est double avec une partie destinée aux adoptés et leurs parents avec des éléments pratiques dont un tableau récapitulatif des professionnels et lieux ressources, une présentation des consultations spécialisées, quelques adresses et contacts ainsi qu'une bibliographie indicative. L'autre partie s'adresse aux professionnels de santé, avec une présentation générale de l'adoption et des problèmes de santé spécifiques des enfants, qu'ils soient nés en France ou ailleurs, ainsi que des éléments sur les pièges à éviter et les questions importantes à poser...

- Anne Blanchard est correspondante de ERF, Enfants en Recherche de Famille, branche de EFA qui se préoccupe de l'avenir des enfants pupilles de l'État, adoptables mais non encore adoptés, et des enfants dont le statut encore incertain pourrait leur permettre, dans un futur proche, de devenir adoptables. Depuis sa création, en 1981, ERF a permis l'adoption de plus de 500 enfants: ces dernières années, une dizaine d'enfants ont rejoint annuellement la famille qu'ils espéraient.



Le siège de l'association se trouve à l'UDAF de l'Allier : 19, rue de Villars, 03000 Moulins. Le contact téléphonique est le 04 70 44 20 85. N'hésitez pas à venir partager vos expériences avec EFA03 et à vous informer sur internet www.adoptioneafa.org et sur la page Facebook @EnfanceFamillesDadoption

Les rendez-vous des associations familiales

Association des Familles de Marcillat
- dimanche 9 décembre : vide-placard, brocante, bourse aux jouets ouverte à tous de 9h à 18h à la salle polyvalente. 5€ la table / 3€ pour les adhérents. Réservation obligatoire avant le 2 décembre.

Renseignements au 04 70 08 93 43 ou 06 65 14 04 79 ou 04 70 51 63 12

Association des Familles de Vichy Val d'Allier

- du 11 au 15 février : bourse à la maison à la salle des Fêtes de Vichy (place de l'Hôtel de Ville).

- du 8 au 12 avril : bourse aux vêtements Printemps-Eté à la salle des Fêtes de Vichy.

Renseignements au 04 70 98 50 25 les lundis de 14h30 à 17h30 et mercredis de 9h à 12h.

Association Huriéloise des familles

- jeudi 10 janvier : portes ouvertes.

Tous les articles à moitié prix.

Renseignements au 04 70 28 60 50

AFICA

- 15 décembre : bal country à Saint Léopardin d'Augy avec le groupe Boots N'Claps Country entrée 6 €€

Renseignements au 06 59 87 49 50 ou 06 84 26 80 45

Délégation Départementale de l'Association des Paralysés de France

- Lundis 17 décembre, 14 janvier et 18 février : groupe d'échange Sclérose en Plaque (SEP)

- Tous les mercredis après-midi : club de loisirs (activités manuelles, jeux, repas, pétanque, sorties, etc.)

- Une fois par mois : réunions du groupe relais de Montluçon.

MFR Saligny sur Roudon

- Samedi 26 janvier : Journée des Talents avec des démonstrations de maréchalerie et bien d'autres métiers à découvrir.

Renseignements au 04 70 42 22 76



Politique familiale

Alerte sur le financement des mesures de protection

Un décret et un arrêté du 31 août 2018 révisent les modalités de financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Les principales modifications apportées par ces deux textes concernent le calcul du coût des mesures et la révision du barème de participation financière des personnes sous mesure de protection juridique.

Le décret précise ainsi les indicateurs pris en compte pour déterminer le coût d'une mesure. Il s'agit en l'occurrence de la nature des missions - celles-ci pouvant porter seulement sur la protection des biens ou sur la protection de la personne -, du lieu de vie de la personne protégée (domicile ou établissement), des ressources et du patrimoine de cette dernière.

Ce même décret détaille les modalités de calcul de la participation de la personne protégée, à partir du montant annuel des ressources dont elle a bénéficié l'année précédente (revenus du travail et du patrimoine, mais aussi prestations sociales comme l'AAH, le « minimum vieillesse », le RSA ou la prime d'activité).

La participation de la personne bénéficiaire de la mesure est de 0,6% pour la tranche des revenus annuels égale ou inférieure au montant annuel de l'AAH, de 8,5% pour la tranche entre l'AAH et le Smic et de 20% pour la tranche supérieure au montant brut annuel du Smic et jusqu'à 150%

de celui-ci. Elle est ensuite de 3% pour les tranches de revenus suivantes, jusqu'à six fois le montant brut annuel du Smic.

Le secteur associatif de la protection juridique des majeurs (inter-fédération FNAT, UNAF, UNAPEI) a déposé un recours en annulation contre ce décret. Elle estime injuste que les personnes vulnérables et parmi elles, celles dont les ressources sont très modestes, soient massivement mises à contribution pour compenser le financement de l'Etat à moindre proportion. Ainsi, des bénéficiaires de l'AAH doivent désormais payer, au détriment de leur niveau de vie. Il en résulte des situations ubuesques, en particulier pour les personnes dont les ressources sont très légèrement supérieures à l'AAH, qui percevront en définitive moins que l'AAH. Par exemple, une personne qui vit seulement avec 820 € mensuels, se voit désormais prélever 60 € par an, là où elle n'acquittait rien auparavant. Cette décision va à l'encontre de la politique ambitieuse de lutte contre la pauvreté annoncée. L'UDAF de l'Allier s'associe au secteur associatif de la protection juridique des majeurs qui n'admet pas cette réforme. A travers ce recours, les associations entendent attirer à nouveau l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de construire une vraie politique publique de la protection des personnes, respectueuse de leurs droits.

Retour sur les actions des mois passés...

L'action de l'UDAF en matière de politique familiale est variée. C'est un sujet abordé notamment lors de rencontres avec les pouvoirs publics et les institutions du département. Depuis son arrivée et d'ici la fin de l'année, Lydie PICHERIT, Directrice de notre Union, aura ainsi rencontré les Juges des Tutelles, les services de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), les responsables de Territoires ainsi que les responsables des Pôles « Enfance/Famille » et « Autonomie » du Conseil Départemental, les services de la Caisse d'Allocations Familiales et les services de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale). Des rencontres qui permettent d'échanger sur la collaboration entre nos services mais aussi sur l'actualité du champ familial.

En septembre dernier, l'UDAF était présente à la journée portes-ouvertes organisée par le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) au Tribunal de Grande Instance de Moulins. L'occasion pour notre union de présenter aux justiciables ses services et actions en faveur des familles dans le domaine du droit.

Le 13 octobre, c'est au Salon des Familles de Moulins que l'UDAF a pu rencontrer les familles mais aussi les acteurs qui œuvrent pour elles sur le bassin moulinois. Une journée réussie (plus de 800 participants) au cours de laquelle l'UDAF a pu initier les plus jeunes à la généalogie.



Smart'Budget : l'appli qui vous facilite la vie !



Pas si simple d'apprendre à gérer son budget quand on démarre dans la vie, qu'on soit encore à l'école ou que l'on démarre un premier emploi ! L'UDAF de l'Allier a donc conçu une application pour smartphone destinée aux 16-25 ans (et même au-delà !). Avec Smart'Budget, on apprend les ficelles pour bien gérer ses dépenses, connaître les aides et les bons plans auxquels on a droit mais aussi les structures pour s'informer en matière de santé, de logement, de transports, de loisirs et de communication. Mais Smart'Budget, c'est aussi un outil qui permet de gérer son budget, en créant son propre compte. Chaque

mois, on rentre ses dépenses et ses ressources, et on apprend comment gérer au mieux son budget pour pouvoir assumer le quotidien, épargner... et se faire plaisir ! Smart'Budget est une application gratuite, alors n'attendez plus pour la télécharger !



Prélèvement à la source : êtes-vous prêt ?

Annoncé depuis longtemps, le prélèvement à la source va enfin voir le jour. Même s'il y a eu beaucoup d'infos sur ce sujet, vous vous posez peut-être encore des questions. Sachez tout d'abord que vous pouvez connaître dès aujourd'hui le montant de ce prélèvement grâce à un simulateur proposé sur le site www.impots.gouv.fr. Il vous suffit de mentionner le montant de votre revenu mensuel imposable (revenu net imposable) présent sur votre bulletin de salaire ou votre relevé de pension de retraite, ainsi que le taux de prélèvement à la source figurant sur votre dernier avis d'imposition ou dans votre Espace Particulier si vous avez déjà un compte sur www.impots.gouv.fr.

Le prélèvement à la source suscite aussi des interrogations chez les particuliers employeurs. La singularité de ce secteur a été reconnue et a abouti au report au 1^{er} janvier 2020 de l'application de ce prélèvement pour les salariés et assistants maternels du particulier employeur. Ce report est nécessaire à la finalisation d'un outil « Tout-en-un » qui sera accessible via les plateformes déclaratives CESU et Pajemploi, et qui prendra en charge pour le compte des particuliers employeurs la gestion du prélèvement à la source de leur(s) salarié(s). En pratique, dès janvier 2019, l'employeur continuera à déclarer auprès du centre CESU-PAJEMPLOI le nombre d'heures réalisées par son salarié en cours du mois et le salaire net qu'il souhaite lui verser. Le centre CESU ou PAJEMPLOI mettra systématiquement à 0 % le taux de prélèvement à la source sur le salaire à verser. Si le salarié du particulier employeur est imposable, ce qui est le cas de 25% d'entre eux, plusieurs mesures d'accompagnement seront mises en place :

- La possibilité pour le salarié d'estimer le montant de prélèvement à la source mensuel dû grâce au simulateur évoqué précédemment.
- Le versement, chaque mois, d'un acompte libre via le service en ligne «Gérer mon prélèvement à la source», pour le salarié qui souhaite régler son impôt 2019 sans attendre 2020.
- Le salarié qui souhaitera attendre le solde de son impôt en 2020 ne paiera aucun impôt en 2019 et bénéficiera d'une mesure automatique d'étalement de son imposition sur le dernier trimestre de l'année 2020 si le montant de celui-ci est supérieur à 300 euros.

Le coin des internautes

- Pour compléter les informations précédentes, vous pouvez vous rendre sur le site prelevementalasource.gouv.fr sur lequel vous retrouverez des questions vrai-faux, des cas pratiques, des guides, etc. L'administration fiscale a aussi mis en place un numéro de téléphone dédié : 0 811 368 368 (prix d'un appel + 0,06 € par minute).



Le Point Info famille vous informe et vous oriente sur tous les sujets de la vie quotidienne (logement, santé, droit, etc.). N'hésitez pas à le contacter au 04 70 48 70 65 (les lundis, mardis et jeudis de 9h à 11h45 et de 13h50 à 16h30, les mercredis et vendredis de 9h à 11h45) ou par mail pif03@udaf03.fr. Retrouvez-le aussi sur le site internet www.infofamille03.org et chaque deuxième lundi du mois à 18h45 sur les ondes de RCF Allier.